



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024_017-DE
Reçu le 05/03/2024

Extrait du registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 28 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois février 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 3

Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

MARCHÉ A BON DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire

Rappelle au Conseil municipal qu'une procédure de mise en concurrence a été lancée le 10 janvier 2024 pour le renouvellement du marché à bon de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude auprès du restaurant scolaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

Rappelle qu'après l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre (CAO) réunie le 02 février 2024, une seule offre a été reçue et considérée recevable, à savoir les entreprises LE COLLEGE VIVIAN MAIER – Conseil Départemental des Hautes-Alpes. La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie de nouveau le 16 février 2024 afin de retenir un candidat à la vue du rapport d'analyse des offres.

Rappelle qu'après analyse du rapport d'analyse des offres et selon les critères de jugement définis par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offre (CAO) a jugé l'entreprise LE COLLEGE VIVIAN MAIER – Conseil Départemental des Hautes-Alpes la mieux classée.

Rappelle que le montant s'élève à 5,60 € TTC du repas et que ledit marché est valable pour une période du 11 mars 2024 au 05 juillet 2024. Des reconductions sont envisageables.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 16 février 2024.

Considérant la nécessité de formaliser un marché à bon de commande pour la réalisation du service de restauration scolaire.



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024_017-DE
Reçu le 05/03/2024

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Retenir le candidat LE COLLEGE VIVIAN MAIER – Conseil Départemental des Hautes-Alpes comme titulaire du marché à bon de commande relatif à la fourniture de repas en liaison chaude auprès du restaurant scolaire de Saint-Bonnet-en-Champsaur ;
- ARTICLE 2.** Approuver le prix du repas à 5,60 € TTC ;
- ARTICLE 3.** Charger Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **05 MARS 2024**
Affiché ou publié le : **01 MARS 2024**

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK